Genedis

LISTE DE PRIX 2025

Cette liste de prix complète les "Conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique" ainsi que les Conditions particulières en vigueur.
La liste de prix, les conditions générales, les conditions particulières ainsi que les tarifs en vigueur sont en tout temps à votre disposition. Ces documents peuvent être consultés et téléchargés à partir de www.genedis.ch.

Libellé	Prix hors TVA	Unité
Changement de tarif sans remplacement du compteur	60.00	CHF
Plombage cuisinière	100.00	CHF
Coupure de courant volontaire	100.00	CHF
Décompte intermédiaire sur demande client avec index fourni par le client	15.00	CHF
Intervention de contrôle d'exactitude de compteur (frais à la charge de Genedis en cas de défaut de comptage)	200.00	CHF
Mesure de la qualité de tension avec enregistreur	400.00	CHF
Facturation compteur	206.00	CHF
Facturation récepteur	250.00	CHF
Pose rapide d'appareil de comptage (temps d'intervention inférieur à 72h)	115.00	CHF
Pontage sans autorisation ou mise en service abusive	200.00	CHF
Frais annuels pour renoncement à l'installation d'un compteur intelligent (relevé de compteur sur place et facturation spécifique)	90.00	CHF
Déplacement inutile (intervention sur compteur/installation impossible)	50.00	CHF
Dépose de compteur pour fin de fourniture	100.00	CHF
Frais de 2ème rappel (procédure de recouvrement)	15.00	CHF
Frais de sommation (procédure de recouvrement)	30.00	CHF
Frais administratifs 2ème rappel pour demande de rapport de sécurité (OIBT)	50.00	CHF
Frais administratifs de transmission à l'ESTI pour manque de rapport de sécurité (OIBT)	100.00	CHF
Finance de passage d'un consommateur Hors => En CA (lors d'une communauté existante)	100.00	CHF
Finance de passage d'un consommateur d'une CA => Hors CA	60.00	CHF
Abonnement mensuel pour l'administration d'une communauté d'autoconsommateurs (CA)	2.50	CHF/mois/compteur
Connexion internet (si non disponible) pour l'administration d'une communauté d'autoconsommateurs (CA)	10	CHF/mois/connexion
Frais de projet pour la création d'une communauté (CA)	350	CHF/communauté
Suppression de compteur lors de la création d'un RCP jusqu'à 3 compteurs	250.00	CHF
Suppression de compteur lors de la création d'un RCP jusqu'à 10 compteurs	400.00	CHF
Suppression de compteur lors de la création d'un RCP à partir de 11 compteurs. Taxe de base : 400 CHF. Ensuite :	30.00	CHF/compteur
Suppression d'une introduction électrique pour constituer un RCP	Sur demande	
Certification installations PV < 30 kVA	210.00	CHF